



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 103803

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'éventuel déplacement et inhumation au Panthéon des restes du capitaine Dreyfus. En effet, cette possibilité a été évoquée par le chef de l'État, lors de son hommage à Alfred Dreyfus, dans un discours d'une grande tenue et d'un humanisme universel. Toutefois, pour marquer le centenaire de sa réhabilitation, beaucoup se sont interrogés sur les raisons véritables et objectives qui s'opposeraient à ce que ses cendres puissent être portées au Panthéon pour montrer l'importance que la France tout entière porte à sa mémoire. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement sur cette question. - Question transmise à M. le ministre de la culture et de la communication.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire demande au Gouvernement de bien vouloir lui préciser sa position sur l'éventuelle inhumation des restes du capitaine Dreyfus au Panthéon. Comme cela a déjà été clairement rappelé dans le cadre d'autres récentes réponses à des questions écrites par lesquelles des parlementaires ont demandé au Gouvernement, à l'occasion du centenaire de l'arrêt de la Cour de cassation réhabilitant le capitaine Dreyfus, de lui rendre l'hommage national suprême que constituerait le transfert de sa dépouille au Panthéon, la position du Gouvernement reste inchangée. En effet, en application d'une doctrine constante, les décisions concernant ce type particulier d'hommage national échappent totalement à sa compétence et relèvent de la seule autorité du Président de la République qui exerce ce droit à titre strictement personnel. C'est ainsi que M. le Président de la République a décidé d'organiser une cérémonie d'hommage national, le 12 juillet 2006 dans la cour d'honneur de l'École militaire à Paris où le capitaine Dreyfus avait été dégradé le 5 janvier 1895, pour marquer cet important anniversaire et rendre l'hommage qui lui est dû en qualité de patriote victime d'une effroyable erreur judiciaire. Aucun passage du discours prononcé à cette occasion par M. le Président de la République n'a concerné l'éventualité du transfert de la dépouille d'Alfred Dreyfus au Panthéon.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103803

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9468

Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11298